

Rectificatif

A l'arrêté du ministre de la santé du 3 janvier 2025, portant nomination de chefs de services hospitaliers publié au Journal officiel de la République tunisienne n° 1 du 3 janvier 2025.

Lire:

Les médecins dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de chefs de services hospitaliers et ce conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Service	Affectation
Nesrine Mejri épouse Turki	Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine	Carcinologie médicale	Hôpital de pneumo-physiologie « Abderrahmane Mami » de l'Ariana

Au lieu :

Les médecins dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de chefs de services hospitaliers et ce conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Service	Affectation
Nesrine Mejri épouse Turki	Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine	Radiothérapie carcinologique	Hôpital de pneumo-physiologie « Abderrahmane Mami » de l'Ariana

Le reste sans changement.

**MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ENERGIE**

Arrêté conjoint de la ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, de la ministre des finances et du ministre du commerce et du développement des exportations du 21 janvier 2025, fixant le stock de régulation du lait frais stérilisé et de la période de haute lactation pour l'année 2023 et la période de bénéfice des centrales laitières de la prime de stockage pour l'année 2023.

La ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie, le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, la ministre des finances et le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 99-658 du 22 mars 1999, portant institution d'un stock de régulation du lait frais stérilisé, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le décret n° 2013-4031 du 20 septembre 2013, et notamment son article premier (nouveau) et son article 7 bis,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-76 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-465 du 25 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement.

Arrêtent:

Article premier - Le stock de régulation du lait frais stérilisé est fixé à 19.6 millions de litres pour l'année 2023. La période de haute lactation s'étale du 1^{er} mars au 31 août 2023.

Art. 2 - La période de bénéfice des centrales laitières de la prime de stockage du lait frais stérilisé pour l'année 2023 est fixée du 1^{er} mars au 31 décembre.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 janvier 2025.

*La ministre de l'industrie, des mines
et de l'énergie*

Fatma Thabet épouse Chiboub

*Le ministre de l'agriculture, des ressources
hydrauliques et de la pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

La ministre des finances

Sihem Boughdiri Nemsia

*Le ministre du commerce et du développement des
exportations*

Samir Abid

Vu

Le Chef du Gouvernement

Kamel Maddouri

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 13 janvier 2025.

Mademoiselle Noura Mekni, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences de Tunis.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 13 janvier 2025.

Monsieur Houssein Neili, ingénieur en chef, est déchargé des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des bâtiments et d'équipement à la direction des services communs à l'université de Carthage, à compter du 1^{er} décembre 2024.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 6 janvier 2025, portant délégation de signature.

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,